

VD_GERICHTE ZN05.019826 vom 9. September 2010

VD Tribunal cantonal, 2010-09-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZN05.019826

FR: VD_GERICHTE ZN05.019826 du 9 septembre 2010

IT: VD_GERICHTE ZN05.019826 del 9 settembre 2010

Erwägungen

E. 4

En définitive, le jugement des question préjudicielle a démontré que le demandeur n'est plus contractuellement lié à aucune des

- 30 - défenderesses, de sorte que les conclusions de sa demande du 7 juillet 2005 doivent d'ores et déjà être rejetées dans leur entier. Les parties n'ont pas à supporter de frais de procédure (art. 85 al. 3 LSA). Il n'y a pas lieu d'allouer de dépens (cf. art. 85 al. 2 et 3 LSA; cf. ATF 126 V 143).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.